Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 029-212901482-20260330-16_03_2026-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 MARS 2026

Le lundi trente mars deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de MESPAUL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Michèle QUÉAU, en session ordinaire.

Date de la convocation : 24/03/2026

Membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15* Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8	***Présents*** : 14 Michèle QUÉAU, Joël AUTRET, Nathalie DIROU, Michel GRALL, Sébastien JACQ, Frédéric KERGOAT, Philippe LE SCANF, Isabelle METGE, Thierry MOAL, Sara MULLER, Caroline PELLEN, Jean-Luc PODER, Estelle SALMAS, Sophie YVIN ***Absents excusés ayant donné procuration*** : 1 Sylvia COURTÈS à Michèle QUÉAU ***Secrétaire de Séance*** : Michel GRALL

Délibération N° : 16-03-2026

Haut-Léon Communauté : Convention relative à la refacturation de licences, outils, solutions logicielles et matériel informatique mutualisés

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 02-01-2026 du 19 janvier 2026 relative à l'adhésion à la centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms « CANUT »,

Considérant l'adhésion de la commune de Mespaul au service mutualisé des Systèmes d'informations et du Numérique de Haut-Léon Communauté depuis le 1er janvier 2026,

Considérant que le coût de la mutualisation comprend la masse salariale et les frais de fonctionnement du service pour un coût annuel de 2 408,97€ pour la commune de Mespaul,

Madame le Maire expose à l'assemblée que les charges liées aux évolutions du système d'information et à l'achat de matériel, logiciels, abonnements ou contrats de maintenance restent à la charge de la commune et qu'il est nécessaire de signer une convention de refacturation des achats avec Haut-Léon Communauté.

Après lecture de cette convention et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la mutualisation d'achats (licences, outils, solutions logicielles, matériels,...),

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de refacturation des achats à Haut-Léon Communauté, jointe à la présente délibération,

CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision auprès de toute autorité,

Ainsi fait et délibéré, le 30/03/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Mespaul

Le secrétaire de séance
Michel GRALL

Le Maire,
Michèle QUÉAU